

ASSEMBLÉE NATIONALE

29 avril 2025

RELATIVE À LA LUTTE CONTRE L'ANTISÉMITISME DANS L'ENSEIGNEMENT
SUPÉRIEUR - (N° 1009)

Adopté

N° AC102

AMENDEMENT

présenté par
Mme Le Grip, rapporteure et M. Henriët, rapporteur

ARTICLE 2

À la fin de la deuxième phrase de l'alinéa 12, substituer au mot :

« adéquate »

le mot :

« reconnue ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

amendement rédactionnel